

Section 22

Biologie cellulaire, développement, évolution-développement

Motion

Sur l'évaluation de l'étage C3 du RIPEC

La Section 22 du Comité national décide de ne pas participer au processus d'évaluation et d'attribution de l'étage C3 du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs.

La Section 22 conteste le mode d'attribution sur demande et le mode d'évaluation impliquant le dépôt et l'évaluation d'un dossier complet supplémentaire.

Motion adoptée le 8 juin 2022

18 votants : 15 oui, 3 non, 0 abstention

Philippe CHAVRIER,
Président de la Section 22



Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Christophe COUDROY, directeur général délégué aux ressources du CNRS
- M. André LE BIVIC, directeur de l'Institut des sciences biologiques (INSB) du CNRS
- M. Hugues de la GIRAUDIERE, directeur des ressources humaines
- M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national (CPCN)